Conseil syndical du 4 auril 2018
Compte rendu

Par suite d'une convocation en date du 26 mars 2018, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés à la mairie de Villard Saint Pancrace le 4 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Francine DAERDEN

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Gérard FROMM	Présent	Sébastien FINE	Présent jusqu'à la délibération 2018.004
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	Absent
Thierry BOUCHIE	Absent	Éric PEYTHIEU	Absent
Martine ALYRE	Présent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	Absente
Bernard LETERRIER	Absent	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	Présent	Maxime BERARD	Absent
Max BREMOND	Pouvoir Christian LAURENS	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			

Etaient également présente Madame Daphné KHALIFA, Directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

17h00, la séance est ouverte.

Validation du Procès-verbal de la séance du 2017.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le Procès-verbal de la séance du 07 février 2018 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil syndical du7 février 2018.

Le Président présente le relevé de décision du bureau du 7 mars 2018

Administration générale

Délibération n°2018.002 : Election Vice-Président.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'installer dans les fonctions de premier vice-président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais des Ecrins du Guillestrois et du Queyras, Monsieur Gérard FROMM

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.003 : Election du nouveau Bureau.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que la composition du bureau soit ainsi :

Président : Monsieur Pierre LEROY ;

Premier vice-président, représentant la Communauté de communes, Monsieur Gérard FROMM ;

Deuxième vice-président, représentant la Communauté de communes du Guillestrois Queyras, Monsieur Max BREMOND ;

Troisième vice-président, représentant la Communauté de communes du Guillestrois Queyras, Monsieur Christian LAURENS ;

Membre représentant la Communauté de communes du Briançonnais, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Briançonnais et Monsieur Thierry BOUCHIE.

Membre représentant la Communauté de communes du Pays des Ecrins,

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.004 : Election élus référents.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide comme élue référente à la maison de la justice et du droit, Madame Francine DAERDEN **;** représentante titulaire au programme LEADER, Madame Martine ALYRE **;** responsable de la commission ressources humaines, Monsieur Sébastien FINE

POUR : 9 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Monsieur Sébastien FINE quitte le conseil syndical.

Budget et Finances

Délibération n°2018.005 : Vote du compte de gestion du receveur syndical 2017

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2017 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras pour le même exercice.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.006 : Vote du compte administratif 2017

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2017 ; et dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2017 est de 36 459,22 €.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.007 : Affectation du résultat

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le résultat à reporter au budget 2018 soit:

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 419 562,18 euros.
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 36 459,22 euros.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.008 : Vote du budget primitif 2018

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2018 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras ; d'adopter par chapitres le budget de la section d'investissement et les programmes sont donnés pour information ; d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce budget.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.009 : Valorisation des Certificats d'économie d'énergie classiques

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de valorisation des CEE classiques de l'entreprise GEO FRANCE FINANCES ; de fixer le taux de commission pour le PETR, à 10 % pour les opérations des collectivités et 10 % pour les autres opérateurs ; d'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.010 : Convention Semaine Européenne du développement durable

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la participation du PETR à la semaine européenne du développement durable 2018 ; d'approuver les animations proposées par l'équipe du PETR ; d'approuver la convention d'Environnement et Solidarité sur le «soutien à la communication SEDD » ; de fixer le montant de notre « soutien » à un montant de 200 € TTC ; d'autoriser le Président à signer toutes conventions, actes ou partenariat en lien avec ce projet.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2018.011 : Contrat Régional d Equilibre Territorial 2ème génération

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras candidate au nom des 3 EPCI au CRET nouvelle génération ; que le PETR soit le chef de file du CRET pour le territoire ; que le PETR soit l'interface entre les partenaires et la Région ; que le PETR ait autorité pour parler au nom des porteurs de projet et soit mandaté pour relayer les orientations régionales et centraliser les dossiers de demande de subvention avant transmission à la Région ; que la directrice du PETR soit en charge de ce dossier.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Fin de la séance 19 h 10